

Hors cela, B... paraît n'avoir eu aucun accident syphilitique, et il ne suivit aucun traitement. Le 4 février 1898, il fit une chute (le pavé était très glissant) ; son genou porta sur le bord du trottoir. On dut le ramener chez lui, puis, au bout de quatre jours, il fut conduit à l'hôpital ; il croit qu'à ce moment le diagnostic porté fut celui d'arrachement du ligament latéral interne de l'articulation du genou : il avait des ecchymoses le long de la jambe. On lui appliqua un bandage compressif, et il attribue à ce traitement l'épanchement énorme qui se développa. On pratiqua deux radiographies dont nous ignorons le résultat. Une ponction amena l'issue d'une certaine quantité de liquide, puis on appliqua un nouvel appareil de compression. Il survint une atrophie énorme des muscles du mollet, et la jambe devint tout à fait ballante.

B... fut montré à un neurologue des plus compétents : le diagnostic de tabes fut-il porté? nous l'ignorons, mais, à ce moment, les douleurs fulgurantes étaient évidentes. Des piqûres de morphine furent prescrites, il ne fut institué aucun traitement mercuriel. La déformation du genou étant énorme, le chirurgien se décida à pratiquer une résection à la fin de 1898. Le membre fut immobilisé dans un appareil plâtré, qui fut levé au bout de soixante jours ; puis on lui appliqua un autre appareil du même genre. Mais, la situation étant toujours très défavorable et la jambe ballante, un nouveau chirurgien fut consulté ; il fit, suivant l'expression du malade, une « surrésection » et appliqua un nouvel appareil plâtré qui fut enlevé au bout de quarante jours : la plaie articulaire était héante et suppurait. Il fut alors pratiquée une amputation de la cuisse qui guérit rapidement.

Ici se termine l'histoire chirurgicale de notre malade.

Il était évidemment tabétique au moment de sa chute, car il raconte que, depuis quelque temps, il ne se sentait pas solide sur ses jambes et qu'elles étaient le siège de douleurs qui survenaient surtout au moment des changements de temps. La description qu'il en donne retrace nettement les caractères des douleurs fulgurantes. Son accident n'a donc été que la cause occasionnelle de l'arthropathie tabétique, ou peut-être même celle-ci a-t-elle en partie causé la chute.